



Institut Henri Poincaré
11 rue Pierre et Marie Curie
F - 75231 PARIS CEDEX 05
01 44 27 67 96



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE STATISTIQUE

Institut Henri Poincaré
11 rue Pierre et Marie Curie
F - 75231 PARIS CEDEX 05
01 44 27 66 60



Institut Henri Poincaré
11 rue Pierre et Marie Curie
F - 75231 PARIS CEDEX 05
01 44 27 66 61

Paris le 09 avril 2014

Monsieur le Président de la Fédération de Russie :

Mr Vladimir Poutine
President of the Russian Federation
23, Ilyinka Street,
Moscow, 103132,
Russia

Monsieur le Président,

Nous avons appris l'arrestation le 21 février 2014 puis la condamnation le 5 mars 2014 de notre collègue, l'académicien Viktor Vassiliev, professeur à la faculté de mathématiques HSE et chercheur à l'institut de mathématiques Steklov, président de la société mathématique de Moscou et membre de la société européenne de mathématiques.

Alors qu'il venait assister au jugement des manifestants de la place Bolotnaya à Moscou, et n'avait pu entrer dans la salle de tribunal faute de places, il a été arrêté par la police. Il a été accusé d'avoir participé à un rassemblement illégal, d'avoir crié des slogans hostiles et d'avoir résisté lors de son arrestation, accusations qu'il réfute ainsi que des collègues témoins de la scène. Il a été accusé en vertu des articles 20.2 et 19.3 de la loi russe et condamné à une amende de dix mille roubles.

En notre qualité de présidents de sociétés savantes, nous avons l'honneur de vous faire part de l'émotion et de l'incompréhension de la communauté mathématique française. Le professeur Vassiliev ne faisait qu'exercer son droit à la liberté d'expression, garanti par la Constitution russe. Cette liberté fondamentale est également garantie par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentale, autant de textes de portée universelle auxquels la Russie est partie. Nous ne voulons pas croire que la Russie oublierait ses propres engagements.

C'est pourquoi nous vous prions de faire mettre en œuvre tout moyen de droit permettant de reconnaître que le professeur Viktor Vassiliev n'a nullement violé les lois de son pays et n'avait donc à supporter aucune sanction.

Dans l'attente d'une action favorable de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Marc Peigné
Président de la SMF

Anne Gegout-Petit
Présidente de la SFdS

Gégouire Allaire
Président de la SMAI